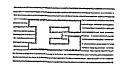


## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL





Distr.
GENERALE

E/CN.4/1985/49 15 février 1985

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Quarante et unième session Point 9 de l'ordre du jour

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 13 février 1985, adressée au Sous-Secrétaire aux droits de l'homme par le représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Au nom du Comité de l'ANASE à Genève, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le texte de la Déclaration commune sur le Kampuchea des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, publiée à Bangkok le 11 février 1985.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la Déclaration commune en tant que document officiel de la quarante et unième session de la Commission des droits de l'homme.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent

(Signé) Ahmad Faiz ABDUL HAMID

## " Annexe

DECLARATION COMMUNE SUR LE KAMPUCHEA DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS MEMBRES DE L'ANASE, PUBLIEE A BANCKOK LE 11 FEVRIER 1985

1. 3. 494

- l. Les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE déplorent la reprise de l'offensive militaire vietnamienne à la frontière kampuchéo-thaïlandaise qui s'est traduite par un regain de difficultés et de souffrances pour des dizaines de milliers de Kampuchéens déplacés ainsi que pour les villageois thaïs de la région. Ils notent avec préoccupation la gravité et l'envergure particulières de cette offensive. Ils condamnent les incursions multiples des forces militaires vietnamiennes en Thaïlande le long de la frontière kampuchéo-thaïlandaise, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Ils demandent qu'il soit mis fin immédiatement à ces actes d'hostilité illégaux qui exacerbent les tensions dans la région. Ils réaffirment la solidarité des pays membres de l'ANASE avec la Thaïlande devant ces provocations extérieures et dans l'exercice par celle-ci de son droit de légitime défense. Ils engagent la communauté internationale à répondre sans tarder aux besoins humanitaires pressants qui se font sentir à la frontière kampuchéo-thaïlandaise.
- 2. Les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE constatent avec un vif regret que le Viet Nam a montré à nouveau qu'il persévérait à rechercher une solution militaire au Kampuchea. De tels actes contredisent le désir avoué du Viet Nam de rechercher une solution négociée. Le Viet Nam s'emploie sans discontinuer à légitimer son occupation militaire du Kampuchea. C'est là la principale raison de l'absence de progrès des efforts faits par certains pays et certaines parties pour trouver un règlement politique. C'est pour la même raison que jusqu'ici les efforts des pays membres de l'ANASE se sont révélés infructueux.
- 5. Les Ministres des affaires étrangères demandent à nouveau au Viet Nam de rechercher un règlement politique, fondé sur le retrait de toutes les forces vietnamiennes, la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens et l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination. L'unité nationale ne se fera que par la participation de tous les Kampuchéens à un acte d'autodétermination sous contrôle international. Par ailleurs, les Ministres des affaires étrangères demandent à nouveau l'ouverture d'un dialogue direct entre le Viet Nam et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en vue d'un règlement politique.
- 4. Les Ministres des affaires étrangères prennent acte des nombreux appels lancés au Viet Nam par plusieurs pays, y compris de celui du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'invitant à faire preuve de retenue, et de la condamnation de son action militaire au Kampuchea. Ils expriment leur regret de voir le Viet Nam persister à ignorer ces appels ainsi que les règles établies engageant les Etats à entretenir des relations harmonieuses et pacifiques. Ils demandent à la communauté internationale de continuer à inviter instamment le Viet Nam à faire montre de retenue et de le persuader que sa sécurité ne saurait être tributaire de moyens militaires, et ne peut être assurée que par des négociations et le règlement pacifique des différends.
- 5. Les Ministres des affaires étrangères prennent note des tendances qui se manifestent actuellement dans les relations entre la Chine et l'Union soviétique, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et entre la Chine et les Etats-Unis. Considérée dans cette perspective, l'action du Viet Nam s'oppose aux démarches présentes qui visent à réduire la tension internationale et renforce l'isolement international du Viet Nam. Elle nuit par ailleurs à l'initiative lancée par l'ANASE pour engager un dialogue utile par le truchement de son porte-parole, l'Indonésie. Compte tenu de

E/CN.4/1985/49 Annexe page 2

ces mouvements dans les relations entre les grandes puissances et du désir sincère des pays membres de l'ANASE de voir la paix et la stabilité s'instaurer en Asie du Sud-Est, les Ministres des affaires étrangères se déclarent convaincus que pour les petits pays, le meilleur moyen de sauvegarder leur souveraineté est de rester indépendants et forts en encourageant leur propre développement économique et social et en renforçant la paix et la stabilité dans la région. Ils insistent auprès du Viet Nam pour qu'il oeuvre en ce sens en créant un climat favorable, afin qu'un dialogue utile puisse s'engager en vue d'un règlement pacifique du problème kampuchéen.

- 6. Les Ministres des affaires étrangères font part de leur profonde reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'intérêt qu'il porte à la question et les efforts qu'il déploie pour trouver une solution juste et durable au problème kampuchéen comme l'illustre le voyage qu'il a effectué dernièrement en Asie du Sud-Est à cet effet. Ils expriment l'espoir que le Secrétaire général continuera à utiliser ses bons offices pour faciliter un règlement politique au Kampuchea.
- 7. Les Ministres des affaires étrangères notent que tout en ayant dû repousser une nouvelle offensive militaire massive, les forces de la résistance khmère restent intactes et gardent bon moral. Ils louent le ressort et la résolution des combattants de la liberté khmers et assurent à nouveau le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique du ferme soutien des pays membres de l'ANASE. Ils invitent la communauté internationale à accroître son soutien et son aide au peuple kampuchéen dans la lutte politique et militaire qu'il mène pour libérer sa patrie de l'occupation étrangère.